

GROUPE DE TRAVAIL "PATROUILLEUR" DU 1ER OCTOBRE 2015

Ce groupe de travail a été inscrit à l'agenda social du second semestre 2015 en réponse à la demande formulée par nos représentants locaux le jour de l'inauguration du patrouilleur 3, en juillet dernier à Toulon. En conséquence, aucun document préparatoire n'a été fourni par l'administration, le Chef de service, président de séance et ses collaborateurs (Sous-directeur A, Sous-directrice B, Chef du bureau B2) ayant à répondre aux questions et interpellations des organisations syndicales.

Après que l'administration ait fait la genèse de la restructuration méditerranéenne, des raisons du choix et de l'arrivée du patrouilleur 3, les représentants CFDT ont pu relayer l'ensemble de leurs revendications et incertitudes nées de l'arrivée du patrouilleur de Méditerranée, à travers la lecture de leur déclaration préalable.

Nous vous présentons ainsi notre compte-rendu sous forme d'un questions - réponses.

* MISSION FRONTEX (*prévue fin octobre 2015*) :

Le P3 va-t-il être de plus en plus impliqué dans les missions FRONTEX ?

Le PGC3, fortement financé par ce fond européen, sera mis à disposition de la mission FRONTEX une trentaine de jours au titre de 2016. Toutefois, l'actualité géopolitique, une décision du Président de la République pourront influer sur la durée cette période. Le chef de service a indiqué que l'administration des Douanes a une réelle volonté de s'intégrer dans une garde- cotes européenne.

Pourquoi n'y a t il pas de médecins à bord DU P3 lors de ces missions ?

Selon le chef de B2, il n'est pas envisageable d'embarquer des médecins ou infirmiers car un tel dispositif entraînerait plus de risques dans la mesure où ces actions médicales sur les migrants obligeraient peut-être à ramener ces personnes en France.

La présence d'un médecin ou d'un infirmier a minima semble indispensable à la CFDT. En outre, le seul cas où le patrouilleur est obligé de regagner la France est celui de la découverte d'un navire transportant des migrants cachés et passeurs (un navire d'apparence normale). Dans ce cas, après enquête de pavillon, la Douane intervient au titre de l'article 17 (Convention de Vienne) et sous l'autorité du Procureur la République de Toulon. Ce cas d'espèce justifie un retour vers la France.

Ainsi, la France est le seul pays participant à FRONTEX dont les douaniers vont assumer toutes les missions : la navigation, le sauvetage, le médical et la police !

Quelles formations préalables & prises en charge à posteriori avez-vous ou allez-vous organiser ?

Selon la direction générale, il y avait tout d'abord nécessité à s'approprier le bateau par le biais de la phase dite de "mécanisation". Des stages en collaboration avec des membres de l'hôpital de la Timone portant sur les mesures d'hygiène et la prévention des risques psycho-sociaux ont ainsi été organisés.

La CFDT réclame que les agents qui en émettent le souhait puissent bénéficier d'un suivi psychologique personnalisé au retour de mission. La DG y est favorable.

Les représentants CFDT ont en outre précisé que la phase de mécanisation de DFP3 couvre la période d'avril à octobre 2015, avec trois mois à quai tandis que celle des autres patrouilleurs a duré quasiment 1 an. La DG a justifié cette phase exceptionnellement courte par le fait que notre administration s'est engagée à accomplir la mission FRONTEX dès cette année 2015.

Nous resterons vigilants afin que vitesse ne soit pas confondue avec précipitation...

Allez-vous continuer à former les personnels au "médical 3" ?

Le sous-directeur A a rétorqué que les commandants et seconds sont déjà formés au niveau « médical 3 », et est favorable à la formation d'un marin pont supplémentaire par équipage .

La CFDT estime que le commandant et son second seront monopolisés par bien d'autres tâches et que l'ensemble des marins ponts en contact direct avec les migrants doivent être formés au médical 3 ou à minima au médical 2, mais également à des formations spécifiques au premiers secours.

Nos représentants considèrent que le dimensionnement de l'équipage leur semble insuffisant au vu de la mission à effectuer ; à titre d'exemple les Espagnols sont 44 sur un navire de même dimension, accompagnés à bord par un infirmier.

La direction générale persiste à limiter les missions FRONTEX à un équipage de 22 marins. A cet effet, le chef du bureau B2 rencontrera les responsables de FRONTEX le 25 octobre prochain afin d'établir clairement la capacité d'accueil du navire et le type de mission acceptable (en rapport avec les fiches de procédures à l'étude)

Pour la CFDT la capacité d'accueil du navire risque de porter à discussions :

*** Le document de stabilité autorise, sans mettre en danger le navire, un embarquement de 310 à 390 migrants, mais où les accueillir et comment gérer ces visiteurs avec 22 agents à bord ?**

*** Nos représentants estiment qu'une capacité d'embarquement de 150 à 200 visiteurs constituerait un grand maximum en terme de sécurité.**

Cette mission, au vu des exercices d'entraînement réalisés à ce jour, est extrêmement physique nécessitera des périodes de récupération. Le commandant de bord décidera au vu de l'état de "fraîcheur" physique de l'équipage s'il "prend ou ne prend pas" la mission FRONTEX.

Pour la CFDT des fiches de procédures et méthodologiques doivent être établies au plus vite, trop de responsabilités pèsent sur les épaules du commandant. Ce dernier n'aura pas toujours le choix de prendre la mission en fonction de sa nature. La fonction de l'officier de liaison est ici essentielle, voire cruciale (choix du ou des moyens en fonction des capacités définies précédemment).

* RH & DOCTRINE D EMPLOI :

Le nombre d'hommes composant l'équipage pour les missions autres que FRONTEX nous semble également sous-dimensionné au vu de la taille du navire et des missions qui lui sont imparties.

La direction générale a répondu que rien n'est figé, que de grands équilibres doivent être respectés en matière d'heures de travail dues et d'heures de mer au niveau budgétaire. "Ce bateau ne sera pas dévoreur de crédit au détriment des vedettes garde-côtes de Méditerranée".

Pour la CFDT la séparation du budget du patrouilleur Méditerranée et autres vedettes du même secteur est indispensable et réclamée de longue date. L'administration s'est dotée d'un navire aux dimensions conséquentes qui doit être armé comme il se doit.

Pourquoi refusez-vous un système de bordées plus efficace selon nous en terme de repères collectifs & de sécurité ?

Le sous-directeur A a répondu que l'administration n'a pas une position dogmatique à ce sujet, néanmoins les types de mission du P3 par rapport à celles des P1 et P2 sont différents, donc forcement, des problèmes de cote de service vont apparaître. A cet effet, un GT inhérent au régime de travail du patrouilleur 3 sera programmé en fin du premier semestre 2016 dans le but d'envisager les adaptations possibles.

Nos représentants ont indiqué que les personnels du P3 ont réussi à établir une projection de cote de service annuelle en tenant compte tant de la vie privée des intéressés que de l'opérationnel; l'administration devrait pouvoir donc y parvenir sachant que le système de bordées d'un point de vue sécuritaire et de repères collectifs semble pour les personnels concernés constituer la meilleure option.

Quelles sont vos propositions indemnitàires concernant les nouvelles qualifications STCW ?

Le chef du Bureau B2 a répondu qu'un barème spécifique sera créé pour les personnels détenteurs et exerçant la fonction de capitaine 3000 et chefs mécaniciens diplômés du 8000 KW mais cette opération sera longue car elle est subordonnée à tout un processus aboutissant à des accords ministériels. Quant à la fonction du chef électricien sur le P3, elle sera alignée sur celle du P1 et P2.

Pour la CFDT, tous les diplômes STCW doivent être valorisés au vu de l'investissement personnel des agents qui suivent ces formations, qu'ils exercent ou n'exercent pas la fonction par la suite (bien souvent par décision de l'administration). D'autres fonctions telles que celle de cuisinier sur les patrouilleurs doivent être revalorisées et d'autres créées telles celle d'opérateur radio sur les PGC. Pour la CFDT Douane, une remise à plat de l'ensemble du régime indemnitaire des marins est indispensable !

*** NOS GARDE-COTES :**

Nice recevra fin 2017 une vedette de 32 m financée à 90% par l'U-E. Quelle sera sa doctrine d'emploi ?

Cette vedette sera mise au catalogue FRONTEX comme l'est le PGC3 mais sera une vedette de patrouille côtière et pas hauturière comme l'est le patrouilleur, ce bateau ne sera pas destiné à prendre à son bord des migrants sauf en cas de sauvegarde de la vie en mer. L'équipage de Nice sera associé à la construction de ce navire qui hors mission FRONTEX accomplira des missions de 48 heures et aura une capacité

opérationnelle pouvant aller jusqu'à 3 jours.

La CFDT Douane craint que chaque mission FRONTEX soit en réalité une mission de sauvegarde de la vie en mer, des fiches de procédures spécifiques à ce navire devront être réalisées et un suivi psychologique des agents devra être organisé.

La vedette de Cherbourg est à bout de souffle. Qu'allez vous mettre en oeuvre pour pérenniser la résidence ?

Le président de séance indique que la triennale budgétaire précédente n'a pas été à la hauteur des espérances de la direction générale, laquelle envisage plusieurs possibilités parmi lesquelles le redéploiement temporaire de la vedette de Nice. Toutefois, le remplacement de la vedette de Cherbourg sera la priorité numéro 1 au niveau du prochain plan triennal.

Pour la CFDT le remplacement d'un moyen aussi vétuste est indispensable et urgent.

Vous voulez harmoniser l'ensemble des diplômes des postes à responsabilité vers la norme STCW, quid de la V.A.E ?

Comment obtenir une VAE ?, Sa validité est prononcée par la Marine marchande soit directement au vu des acquis d'expérience soit avec l'obligation de suivre des stages complémentaires.

L'administration a répondu qu'elle est favorable aux VAE et une note est à la signature concernant leur prise en charge financière.

La CFDT Douane attend la parution de cette note avec impatience, l'administration s'est également engagée à fournir très prochainement un plan de formation.

Quelle est votre position concernant la mise en adéquation de la qualification et de la fonction notamment en ce qui concerne le tableau de mutations ?

L'administration serait plutôt favorable à ce que des postes à profil soient créés en fonction de la qualification détenue. Ce sujet sera abordé avec les organisations syndicales lors du prochain GT règle de gestion.

Les représentants CFDT ont réitéré en fin de séance leur demande de tenues de groupes de travail spécifiques à l'indemnitaire, la formation de nos spécialistes et la filière emploi.

Ont participé à ce groupe de travail : Frédéric GREDE, David SANCHEZ, William CARUSSO & J-M JAME